Challenges annexes

- Challenge de l'Esprit Sportif
- Charte Éthique du Football
- Challenge du meilleur club de jeunes

CLUBS RECEVANTS

TRANSMETTEZ VOS FEUILLES DE MATCH
DÈS LA FIN DE LA RENCONTRE AVEC LA TABLETTE

En cas de difficultés : https://fmi.fff.fr/assistance

CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF

Trophées « Sport 2000 » - « Midi Libre »

Art. 1

Le District Gard-Lozère organise chaque saison le « Challenge de l'Esprit Sportif », avec le concours des magasins *SPORT 2000* et du journal *MIDI LIBRE*.
Toutes les équipes « senior », « jeunes » et « féminines » qui participent aux compétitions organisées par le District concourent d'office pour l'attribution des récompenses décernées au terme de la saison, à l'exception des équipes de la A.D.F.L. qui concourent pour des challenges particuliers.

Art. 2

Les équipes sont groupées en 9 catégories, selon la répartition suivante :

1) équipes de D1 et D2 (Seniors)
2) équipes de D3 et D4 (Seniors)
3) équipes féminines
4) équipes de U19 (D1)
5) équipes de U17 (D1)
6) équipes de U17 (D2 et D3)
7) équipes de U15 (D1)
8) équipes de U15 (D2 et D3)

Un classement unique est établi pour chaque catégorie, un même club pouvant avoir plusieurs équipes classées dans une même catégorie.

Art. 3

Pour obtenir le classement à l'intérieur des catégories, il est fait attribution à chaque équipe de points de pénalisation en fonction du barème suivant :

⇒ 1 point = avertissement à un joueur
⇒ 2 points = suspension d'un joueur
⇒ 5 points = suspension jusqu'à 3 mois d'un éducateur ou dirigeant.

Art. 4

Certaines décisions entraînent soit des pénalités supplémentaires, soit l'exclusion du « Challenge » pour l'équipe concernée.

A) Pénalités supplémentaires :

⇒ 3 points = équipes recevant 3 cartons ou plus au cours d'un même match.
⇒ 5 points = match perdu par forfait ou pénalité avec 0 point.
⇒ 5 points = suspension de terrain avec sursis.
⇒ 15 points = joueur ou dirigeant sanctionné de 3 à 6 mois de suspension.

B) Exclusion du challenge

⇒ Fraude
⇒ Suspension du terrain ferme
⇒ Forfait général
⇒ Joueur ou dirigeant suspendu plus de 6 mois

Art. 5

Dans chaque catégorie, l'équipe qui totalisera le plus petit nombre de points sera classée première et ainsi de suite. En cas d'égalité en fin de saison, le classement sera arrêté par le Comité du Challenge qui tiendra compte des critères propres à chaque catégorie.

Art. 6

Pour le classement, outre les rencontres des championnats du District, entrent en ligne de compte celles disputées par les équipes de l'une des huit catégories en Coupe de France, Coupe Gard-Lozère (Senior, U19, U17 et U15) et Coupe Gambardella - Crédit Agricole.

Art. 7

Les classements par catégories sont établis chaque semaine, et publiés dans le bulletin officiel du District (« *L'Officiel* ») et le quotidien régional *MIDI LIBRE*.

Art. 8

Toutes les pénalités sont infligées au vu des décisions des commissions compétentes et des instances éventuellement concernées. En fin de saison et en fonction du total de points attribués aux équipes les mieux classées, la commission peut décider de ne pas attribuer les récompenses dans une ou plusieurs catégories et de les reporter éventuellement dans d'autre catégories.
Les cas non prévus au présent règlement feront l'objet de décisions prises par la Commission d'Organisation du Challenge.

Charte éthique et de déontologie du football

Les 11 principes fondamentaux de notre Football pour jouer et vivre ensemble

La présente Charte est édictée dans le respect de l'article L 131-15-1 du code du sport et en conformité avec les principes définis par la Charte d'Ethique et de Déontologie du Sport Français du Comité National Olympique et Sportif Français.

La Charte des Présidents de Clubs élaborée par la Ligue de Football Professionnel est complémentaire de la présente Charte à laquelle elle ne se substitue aucunement.

La méconnaissance de la présente Charte peut donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires et au prononcé d'une sanction disciplinaire.

Préambule

Le Football, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire car il doit rester une fête de l'humain et de la fraternité.

Pour ce faire, le monde du Football doit définir son Ethique et sa Déontologie, autrement dit les valeurs, règles morales et devoirs qui le régissent, afin que chacun puisse y trouver sa place et acquière le savoir vivre ensemble.

La présente Charte recense, dans cette optique, les principes fondamentaux régulateurs du Football, tous dépendants les uns des autres, auxquels sont soumis aussi bien les acteurs et les partenaires du Football, que ses instances. Certains font parfois l'objet d'exigences particulières en raison de leur qualité ou statut.

Les acteurs du Football sont toutes les personnes physiques et morales participant, à un titre ou à un autre, au Football : Joueurs, Educateurs ou Entraîneurs, Officiels, Dirigeants et Clubs.

Les partenaires du Football, que sont les Spectateurs, Supporters et Agents Sportifs, sont également dépositaires de ces principes, et responsables, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur mise en valeur.

En foi de quoi, chacun sera appelé, en tant qu'acteurs, partenaires ou instances du Football, à adhérer à la Charte et à participer à sa promotion ainsi qu'à son respect en toutes circonstances.

Par souci de simplification, c'est le genre masculin qui est utilisé, mais il va de soi que les deux sexes sont concernés.

1- Le Respect

Respect de soi même

Avant de respecter les autres et afin d'y parvenir, il faut se respecter soi-même en recherchant la confiance en soi, en ses capacités, en restant fidèle à ses convictions, en conservant sa liberté de choix et de pensée, sans nuire pour autant à celle des autres et, enfin, en protégeant son corps et son esprit.
Les acteurs du Football ne doivent pas adopter une attitude qui pourrait conduire à une perte de l'estime de soi. Ils ne sauraient non plus attenter à leur intégrité physique et morale en s'imposant un niveau d'exigence ou en s'infligeant des traitements et des rythmes d'entrainement que ni le corps, ni l'esprit ne peuvent supporter dans la durée.

Respect des règles

L'activité sportive implique l'élaboration de lois du jeu et de règlements sportifs ainsi que leur application afin que soient garanties l'égalité des chances et l'équité entre tous les participants.

Ces règles reflètent ainsi la ligne de conduite que chacun doit suivre pour que le jeu demeure un plaisir.
Leur respect induit nécessairement leur connaissance et leur compréhension, ce qui suppose un apprentissage.

L'Educateur ou l'Entraineur doit enseigner les règles et, à cette occasion, mettre en avant leurs fondements, l'entrainement étant l'occasion idéale pour les appréhender.

Le Club doit assurer, de façon permanente auprès de tous ses membres, surtout auprès des jeunes, la connaissance et l'application des règles dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique.

L'Arbitre joue également un rôle dans le cadre de l'apprentissage de ces règles quant à leur interprétation et leur application. Ainsi, il doit, autant que faire se peut, être pédagogue au contact des acteurs du jeu lors des rencontres.

Les instances du Football tiennent un rôle premier dans l'élaboration des règles par rapport aux besoins des acteurs du jeu et à la protection de leurs droits. Elles doivent par ailleurs user de leur pouvoir de sanction, de manière appropriée, lorsque ces règles sont méconnues.

Respect de l'Arbitre

L'Arbitre est le garant de l'application des règles. Il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu. Il est le directeur de jeu.

Comme tout être humain et donc tout pratiquant, il peut commettre des erreurs qui doivent être admises comme des aléas du jeu.

Respecter ses décisions est, dès lors, une condition indispensable au bon déroulement des rencontres et, plus largement, à la bonne image de la discipline auxquels chacun doit aspirer.

Pour être accepté comme tel, l'Arbitre doit avoir conscience qu'une attitude respectueuse et propice à l'échange facilite la compréhension de sa décision.

Les autres acteurs du Football doivent, pour leur part, s'astreindre à un devoir de réserve, ce qui implique de ne jamais contester ostensiblement les décisions de l'Arbitre et dénigrer sa performance en public.

L'Arbitre ne pourra enfin accroître son efficacité et acquérir une légitimité auprès des autres acteurs que s'il est accompagné par les instances du Football dans le cadre de son évolution et de son perfectionnement, par le biais notamment de formations et d'un suivi régulier.

Respect des adversaires et des autres

La compétition est une rencontre, même si on se rencontre pour s'opposer. On se retrouve en un même lieu, au même moment et on échange grâce à un langage commun : les Lois du jeu.

En conséquence, l'adversaire n'est pas l'ennemi, il est le partenaire indispensable au jeu et au dépassement de soi. Même si on joue contre lui, en fait on joue avec lui.

Le respect mutuel est donc la condition pour que la compétition soit source de plaisir, d'échanges et d'épanouissement.

Le joueur doit adopter un comportement courtois et respectueux à l'égard de ses adversaires, mais aussi de leurs supporters.

Le Capitaine de l'équipe doit inspirer ses coéquipiers à adopter un tel comportement et intervenir auprès d'eux si cela n'est pas le cas.

L'Educateur ou l'Entraineur doit véhiculer des messages dignes et respectueux auprès des joueurs, dès le plus jeune âge.

Le Club recevant doit soigner l'accueil du Club visiteur et ne pas user du confort qu'il tirerait d'un match joué à domicile. A ce titre, le speaker ne peut, par ses commentaires, laisser transparaître, de façon inappropriée, son attachement à l'une ou l'autre des deux équipes qui s'affrontent.
Le Club visiteur doit, pour sa part, ne pas profiter de la situation pour adopter un comportement qu'il n'aurait pas chez lui.

Les Supporters apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité.

2- La Loyauté et le Fair-play

Le Football est un jeu défini par des règles, sans lesquelles il n'est pas de compétition sincère et sur la base desquelles se construit le savoir-vivre ensemble.

Le respect absolu de ces règles est la condition de l'égalité des chances entre les compétiteurs et peut, seul, garantir que le résultat final se fonde uniquement sur la valeur sportive. Ce respect doit être recherché non seulement dans la lettre de la règle, mais aussi dans son esprit.

Comme ailleurs, la tricherie n'a pas sa place dans le sport. Outre le fait qu'elle fausse la sincérité d'un résultat sportif, elle contredit les buts de l'éducation et s'oppose au développement de la vie sociale.

Chacun doit accepter l'aléa sportif et admettre quand l'adversaire est meilleur que soi.

3- La Maîtrise de soi

Le Football est un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'ardeur combative et le désir de victoire peuvent inciter à des prises de risques dont la limite réside dans la préservation de l'intégrité physique de l'adversaire et le respect de son propre corps.
Cette passion du Football doit ainsi être maîtrisée pour ne pas donner lieu à des excès et transformer une valeur en conduite répréhensible.
Chaque acteur du Football doit être assuré de pouvoir jouer son rôle efficacement, sans être importuné par des comportements déviants, notamment des violences physiques (coups, blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations) qui mettent en danger la santé ou l'équilibre psychique et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.
Le jeu ne nécessite d'ailleurs aucun comportement violent, l'énergie des acteurs devant être canalisée dans l'effort physique, la concentration et l'encouragement.

4- L'Exemplarité

Par la pratique du Football, on se réalise dans le cadre d'un idéal sportif dont on est responsable. Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement, au bénéfice de l'image du Football et de l'image du sport en général.

Cette responsabilité n'est pas seulement celle du champion, mais celle de tous les pratiquants, les Educateurs et Entraineurs, les Arbitres et les Dirigeants et, en définitive, de tous les passionnés du Football. La valeur de l'exemple est considérable, dans un sens positif comme négatif.
Le développement des supports de communication et l'utilisation des réseaux sociaux, en raison de leur caractère public, poussent d'autant plus à l'exemplarité et supposent une vigilance accrue des acteurs du Football.

Le joueur membre d'une équipe de France est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive, au premier rang de laquelle se trouvent les jeunes. Il doit donc être exemplaire.

Le Capitaine représente l'image de son équipe auprès de l'Arbitre et de ses adversaires.

L'Educateur ou l'Entraineur doit relayer cette exemplarité sur un terrain en cadrant ses joueurs, tout en ayant conscience que son comportement est leur premier exemple.

Les Dirigeants, notamment ceux qui sont les plus exposés aux médias, doivent être attentifs à leur comportement, à leur élocution et au choix des termes employés.

L'Arbitre ne peut faire respecter cette exemplarité s'il ne la respecte pas lui-même. Il se doit d'être, en tous points, exemplaire, non seulement au regard de l'image qu'il donne par son action au sein du Football, mais aussi à l'extérieur.

L'attitude des Spectateurs et Supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

L'Agent Sportif gère les intérêts de son mandant avec justice et équité, et veille à toujours assurer une situation juridique légale et transparente.

5- Le Football pour tous

Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, il est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.
Le Football réunit les hommes et les femmes, sans qu'il puisse leur être opposé, de façon expresse ou tacite, entre autres, leur origine ethnique, leur nationalité, leur langue, leurs convictions politiques et religieuses, leur situation sociale, leur apparence physique, leur âge, leur handicap, leur sexe et leur orientation sexuelle.
Il appartient aux instances d'empêcher toute discrimination et de garantir qu'aucune atteinte ne puisse être portée à la dignité ou à l'intégrité d'une personne, que ce soit sous forme de violences (physiques ou morales),

de harcèlement ou de tout autre acte hostile dont l'objectif est d'isoler ou d'ostraciser une personne ou d'affecter sa dignité.
Le développement de la pratique féminine et la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes, qui tend à la parité ou à tout le moins qui tient compte de la proportion de pratiquantes au sein des Clubs et de la Fédération, sont également primordiaux.

6- La Neutralité du Football

Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui.
Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui.
Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF.

7- Un Football juste et intègre

Les instances du Football s'engagent à édicter les règles garantissant l'équité et l'intégrité du Football, à veiller à leur respect et à en sanctionner les manquements.
L'usage des fonds d'une instance s'inscrit dans l'unique cadre pour lequel il est destiné et doit être justifié.
Par ailleurs, les acteurs ne peuvent promettre, offrir, accepter, solliciter ou obtenir sous forme de promesse, de cadeaux et autres bénéfices de/à des tiers, que s'ils ont une valeur symbolique ou insignifiante, et, en tout état de cause, si le but n'est pas d'obtenir ou de conserver quelque avantage (notamment financier).
Les instances du Football veillent au respect des règles qu'elles édictent et sanctionnent toutes formes de corruption qui interviennent notamment dans le cadre des paris sportifs, du contrôle financier des Clubs et des Agents Sportifs, et de la lutte contre le dopage.

8- Un Football impartial et indépendant

Chaque acteur use de son pouvoir ou de sa fonction dans le respect de ses prérogatives.

Il doit coopérer avec les instances du Football et leurs organes décisionnaires compétents, notamment dans le cadre d'une procédure en adoptant un comportement permettant le bon déroulement de celle-ci se conformer aux demandes qui lui sont faites, ne rien dissimuler, ne pas faire pression sur autrui, etc.).

Tout membre d'une instance (membre d'un organe de direction ou membre de commission) doit veiller à conserver son indépendance à l'égard de tiers, qui ne doivent pas être en mesure de lui dicter son comportement, ses choix ou ses décisions.

Toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts doit être évitée. Il y a conflit d'intérêts lorsque les personnes ont des intérêts directs ou indirects susceptibles de les empêcher d'accomplir leurs obligations avec intégrité, indépendance et détermination.

De tels actes sont interdits, qu'ils soient effectués directement ou indirectement par le biais ou avec le concours d'intermédiaires ou de tiers, et chaque acteur doit s'abstenir de tout comportement pouvant laisser supposer leur existence.

9- La Formation des acteurs pour un Football évolutif

Les instances favorisent l'amélioration des aptitudes et des compétences de tous les acteurs du Football, y compris dans le cadre d'une recherche collective de progression et de performance.

Le joueur, devenu joueur de haut-niveau, doit se former pendant toute sa carrière pour réussir sa reconversion.

L'Educateur ou l'Entraineur doit pouvoir continuer à former efficacement les joueurs, en particulier les plus jeunes, et leur faciliter l'accès aux formations qu'ils peuvent suivre.

Le Dirigeant doit s'assurer d'évoluer en conformité avec l'environnement du Football et de ses règles.

L'Arbitre doit en permanence se former aux règles, en constante évolution, pour être en mesure de les appliquer correctement.

10- Une pratique éco-responsable du Football

Il est essentiel que chaque acteur ait conscience et sache mesurer l'impact du Football sur l'environnement, afin de prendre les mesures adéquates pour contribuer à sa préservation dans une perspective durable.
Chacun doit donc adapter sa pratique sportive afin que le plaisir, que celle-ci procure, demeure intact au fil des saisons sportives. Un des premiers gestes éco-responsables est de veiller à respecter la propreté des installations sportives (vestiaires, tribunes…).
Les instances contribuent, pour leur part, au développement et à la promotion d'une pratique du Football «éco-responsable» en valorisant l'action des acteurs en faveur du développement durable.
La « sobriété énergétique » doit être au centre des préoccupations liées à l'organisation des structures et des calendriers des compétitions en vue de réduire la consommation d'énergie.
Cela implique notamment d'améliorer l'exploitation des infrastructures, de promouvoir des modes de transports éco-responsables, et d'avoir une politique d'achats prenant en compte les principes de développement durable.

11- Un Football solidaire

L'esprit d'équipe est une composante essentielle du Football.

Son impact économique et territorial, notamment en matière d'emplois, est indéniable et en fait un vecteur de socialisation.

L'aide et le soutien qu'il apporte dans le cadre d'actions caritatives, sociales et citoyennes en est également une parfaite illustration.

C'est, par ailleurs, ce même état d'esprit qui anime la coexistence des deux mondes du Football, celui des Amateurs et celui des Professionnels.

Leur interdépendance est une réalité que les instances se doivent de préserver pour que l'un puisse s'appuyer sur l'autre, que l'un donne à l'autre et inversement, et que tous deux en sortent toujours grandis.

CHALLENGE DU MEILLEUR CLUB DE JEUNES

District Gard-Lozère

Art. 1 - Titre et Challenge

Le District Gard-Lozère, par ce Challenge, valorise chaque saison les Clubs Amateur de Jeunes Méritants. Celui-ci est réservé aux clubs répondant aux dispositions de l'article 3 du présent règlement. Les 15 Clubs classés premier se verront remettre une dotation fixée chaque année par le Comité de Direction.

Art. 2 – Organisation

La Commission chargée d'effectuer le classement est composée d'un Président, de tous les membres du Comité de Direction et des Conseillers Techniques.

Art. 3 – Admission

Ce Challenge est ouvert aux Clubs ayant des équipes de jeunes évoluant dans les catégories U6GF à celle des U19GF, des compétitions du District Gard-Lozère.
Une seule équipe par catégorie entre en ligne de compte afin que tous les clubs puissent concourir sur un même pied d'égalité.
Cas des Ententes et Groupements :

L'entente ou le groupement composé de toutes les catégories (U6 à U19) participe au même titre qu'un club ; les clubs le composant ne bénéficient pas de la représentativité.

L'entente ou le groupement composé des U6 à U13 ou des U14 à U19 ne participe pas, seul les clubs le composant bénéficient de la représentativité (les points sont attribués au prorata du nombre de clubs).

Cas des Forfaits Généraux :
Dans une catégorie en cours de saison, si le Club n'est plus représenté dans la catégorie, il en perd le bénéfice de la représentativité.

Art. 4 – Classement

Le Classement du Challenge est fonction des critères obtenus, par chaque Club, selon les modalités définies aux articles 6 à 12 ci-après.
En cas d'égalité entre deux clubs, ces derniers seront départagés comme suit :
4/1 : Sera classé après : le Club dont au moins un dirigeant de catégories Jeunes ayant eu une sanction supérieure ou égale à 3 matches, ou une suspension à temps supérieure ou égale à 1 mois.
4/2 : Sera classé après : le Club dont les sanctions disciplinaires de l'ensemble de leurs équipes de jeunes sont supérieures.
4/3 : En cas de nouvelle égalité : par ancienneté d'affiliation FFF, le plus ancien club se classant devant.

Art. 5 – Publication

Le classement définitif sera rendu officiel, dans le meilleur des cas à l'Assemblée Générale du District. Dans tous les cas, les résultats complets et détaillés feront l'objet de publication dans le Journal Officiel du District, au terme de la saison.

Art. 6 - Politique des Jeunes (critères de masse, d'éducation, de structuration du club et de participation aux actions de la Politique Technique Nationale) :

Les critères définis font suite à la participation des équipes du Club, dans les catégories des U6GF à U19GF, dans les compétitions et les actions du District Gard-Lozère.

U6/U7G/F, U8/U9GF, U10/U11GF, U12/U13GF:
Au moins une équipe inscrite dans les 4 catégories
Participation aux plateaux en U6/U7, organisés par le District
Participation aux plateaux en U8/U9 organisés par le District
Participation aux plateaux en U10/U11 organisés par le District
Participation à la Journée de rentrée du Foot U6/U7, U8/U9, U10/U11
Participation aux interclubs organisé par le District
Participation aux rassemblements futsal
Participation à la Journée nationale des Débutants
Participation aux détections U13GF organisées par le District
Participation à la journée de rentrée féminine

Participation d'une ou plusieurs fille(s) U6/U7F à U12F aux rassemblements District
Développement du football féminin U6F à U13F

U15 G/F, U17GF, U19GF :
Au moins une équipe inscrite dans les 3 catégories en championnat de District
Inscription à la coupe Gard-lozère
Participation aux détections organisées par le District
Participation aux Centres de Perfectionnement Féminin et Masculin

Art. 7 – Formation de Cadres
Prise en compte privilégiée des clubs pour la formation des ***Dirigeants-tes, Educateurs-trices formés-es, attestés-es et certifiés-es*** dans le cadre des stages de Formation organisés par les instances Techniques du District Gard-Lozère.
Les stages concernés sont : CFF1 (modules U9 et U11), CFF2 (module U13 et U15), CFF3 (module U17/U19 et seniors) et CFF4 (module Projet Associatif et module Projets Sportif et Educatif) sous réserve que le ou les dirigeants concernés :
- Soit, d'une part, licencié FFF et affilié au Club antérieurement aux stages concernés,
-D'autre part, que ces derniers aient effectué le stage complet, et obtiennent le ou les diplômes ou attestations ou certificats correspondants.
-Que le ou les dirigeants concernés ne perdent pas leurs droits à la suite de sanctions disciplinaires, ou aient été sanctionnés par une suspension officielle de plus de 3 matches ou supérieure ou égale à 1mois, durant la saison de référence.

Art. 8 - Formation des Jeunes Arbitres
Prise en compte privilégiée des clubs pour la formation des Jeunes Arbitres présentés au Stage et Examen de l'Arbitrage durant la saison de référence.
Toutefois, ils doivent satisfaire aux conditions ci-après :
- Représenter le Club antérieurement et en conformité avec la Réglementation du Statut de l'Arbitrage,
-Avoir subi avec succès l'examen d'Arbitre,
- Pour les candidats de la 1ère session, avoir effectué le nombre de matches requis par la Réglementation correspondante.

Art. 9 Les Labels, Jeunes, Ecole de Foot Féminin, Futsal et Le Programme Educatif Fédéral
Que le club ait renseigné l'autodiagnostic Label et soit engagé dans le PEF (les deux actions se réalisent via « footclub »), que celui-ci mette en place des actions sur les thèmes identifiés dans le Programme Educatif et que les « Fiches Actions » soient complétées et retournées au Service Technique du District Gard-Lozère.

Art. 10 - Challenge de l'Esprit Sportif - Fair-Play et Carton Azur :
Prise en compte des comportements.

Art. 11 - Pénalités Disciplinaires : Lorsqu'un Joueur et/ou un Dirigeant pour affaire disciplinaire faisant référence directement à une catégorie, a été frappé d'une sanction supérieure ou égale à deux mois, ou supérieure ou égale à 8 matches, le club sera pénalisé au titre du Challenge.

Art. 12 – Réclamations : Elles devront être formulées en conformité avec les dispositions des Règlements Généraux du District Gard-Lozère.
Les éventuels litiges seront examinés par la Commission du Challenge du Meilleur Club Amateur de Jeunes, les Présidents des Commissions compétentes, et par les responsables des instances éventuellement concernées.

Art. 13 : Les cas non prévus au présent règlement seront examinés et feront l'objet de décisions prises par la Commission du Challenge du Meilleur Club Amateur de Jeunes.

CLUBS LABELLISÉS

LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
2024-2027

Elite : Nîmes Olympique
Excellence : Calvisson FC
Espoir : FC Chusclan Laudun, FC Bagnols Pont, AS Vers, US Monoblet

LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
FÉMININES | 2024-2027

Or : Stade Beaucairois 30
Bronze : FC Chusclan Laudun

LABELS FÉDÉRAUX
CRÉDIT AGRICOLE
2025-2028

Elite : Stade Beaucairois FC
Espoir : Nîmes Lasallien, ES Marguerittes, FC Val de Cèze, Le Buisson
Excellence : Avenir Football Lozère

LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
FÉMININES | 2025-2028

Argent : Avenir Football Lozère, EP Vergèze
Bronze : Le Buisson

LABELS FÉDÉRAUX
CRÉDIT AGRICOLE
2026-2029

Espoir : FC Langlade, AS Poulx, O. Mas de Mingue